



**Réunion régionale stratégique sur l'Apatridie :
L'Afrique de l'Ouest en marche vers le Segment de haut niveau du 07 Octobre à
Genève**

Abidjan, 6 - 10 Mai 2019

Note Conceptuelle

1 – Éléments de contexte

Depuis le lancement de la Campagne #J'appartiens par le HCR en novembre 2014, les États de l'Afrique de l'Ouest ont démontré un leadership particulier et d'importants progrès ont été accomplis en termes d'engagements politiques et d'actions concrètes dans la zone CEDEAO. Suite à l'adoption de la Déclaration d'Abidjan et du Plan d'Action de Banjul pour l'Éradication de l'Apatridie dans l'espace CEDEAO, en 2015 et 2017 respectivement, d'importantes réalisations ont été enregistrées en matière d'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali et le Togo ont officiellement adopté des Plans d'Action Nationaux pour éradiquer l'apatridie. En août 2017, le Burkina Faso a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, portant à douze le nombre d'États de la région Parties aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie.

En dépit des engagements politiques en matière de protection des droits des personnes apatrides, aucun État de l'espace CEDEAO n'a jusqu'à présent instauré une Procédure de Détermination de l'Apatridie (PDA). Par contre, conformément à l'Objectif 3.1 du Plan d'Action de Banjul, à savoir « Déterminer / Reconnaître / et Accorder un statut aux personnes apatrides », la mise sur pieds de PDAs est prévue dans de nombreux Plans d'Actions Nationaux adoptés ou en cours d'adoption par les États membres de la CEDEAO. De telles procédures auraient le mérite d'organiser de manière systématique l'accès des personnes apatrides aux droits qui leur sont reconnus notamment par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée à leur situation.

Dans le même sens, le Segment de haut niveau, qui aura lieu à Genève au mois d'octobre à l'occasion de la réunion du Comité Exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom) en octobre 2019, offrira une importante occasion, à la fois d'évaluer les acquis au sein des États ouest-africains à ce jour, et de redoubler d'efforts dans la lutte contre l'apatridie dans la région. En marquant l'étape à mi-parcours de la Campagne #J'appartiens, le Segment de haut niveau permettra surtout aux États de prendre des engagements concrets assortis de délais précis, pour mettre fin à l'apatridie avant la fin de la Campagne en 2024, conformément aux objectifs de la Déclaration d'Abidjan et du Plan d'Action de Banjul.

Dans le contexte évoqué plus haut, le HCR et la CEDEAO organisent une réunion régionale stratégique sur l'apatridie, en deux composantes distinctes :

1.) une session de travail de trois jours constituant la réunion annuelle des Points Focaux apatridie de l'espace CEDEAO, au cours de laquelle une évaluation pays par pays sera effectuée, concernant la mise en œuvre des recommandations issues de la dernière réunion régionale tenue à Saly (Sénégal) en novembre 2018, en vue de mesurer l'état de mise en œuvre desdits engagements. Plus généralement, cette session de travail se focalisera sur la préparation par pays, pour les engagements à prendre au cours du Segment de haut niveau d'octobre à Genève, ainsi que des progrès à présenter lors du même Segment à Genève, et sur la coordination des efforts régionaux y relatifs.

2.) un atelier de deux jours sur les Procédures de Détermination de l'Apatridie (PDAs) pour les pays de la région qui se sont engagés ou qui souhaitent s'engager, lors du Segment de haut niveau, à domestiquer la Convention de 1954 et à mettre en place des PDAs, afin d'accorder le statut de protection aux personnes apatrides. Les praticiens venant d'au-delà de l'Afrique seront invités à cet atelier, pour partager leur expérience.

Les deux composantes de la réunion régionale stratégique sur l'apatride permettront ensuite un travail de suivi pour assurer que les acquis de la région seront présentés à l'échelle internationale de manière cohérente et coordonnée, et pour finaliser et enregistrer les engagements, y compris ceux relatifs à la mise sur pieds de PDAs, en amont du Segment de haut niveau prévu à Genève.

2 – Objectifs

Comme mentionné plus haut, la réunion régionale stratégique sur l'apatridie, objet de la présente note conceptuelle, fait partie des efforts globaux du HCR en vue de mettre fin à l'apatridie à l'horizon 2024 et offrira l'occasion aux points focaux apatridie gouvernementaux et du HCR ainsi qu'à la Commission de la CEDEAO de partager les meilleures pratiques aux plans politique, administratif et juridique, de présenter les acquis, et de finaliser les engagements, y compris ceux relatifs à la mise sur pieds de PDAs, pour leurs États respectifs et pour la Commission de la CEDEAO en tant qu'organisation régionale.

Les objectifs de la session de travail des Points focaux régionaux sont les suivants:

- Présenter, évaluer et discuter les réalisations, les défis et les opportunités de plaider à mettre en œuvre pour les 15 pays de la CEDEAO et pour la Commission de la CEDEAO elle-même, conformément au Plan d'Action de Banjul et aux Plans d'Action Nationaux des États;
- Finaliser les acquis et les engagements concrets, avec des délais précis, de la part des États et de la CEDEAO, à présenter pendant le Segment de haut niveau de Genève en octobre;
- Arrêter une stratégie de plaidoyer pour chaque pays et pour la CEDEAO avec des actions concrètes, impliquant les autorités gouvernementales concernées et les missions permanentes à Genève, afin d'encourager les États et la Commission de la CEDEAO à enregistrer des engagements et à les présenter lors du Segment de haut niveau;
- Proposer des mécanismes/actions de suivi pour veiller à la mise en œuvre effective des engagements après le Segment de haut niveau, y compris en assurant le lien avec les processus de suivi et d'examen du Pacte mondial sur les réfugiés (GCR) et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM).

Un agenda détaillé de chacune des deux composantes sera partagé avec les participants concernés, au moins une semaine avant le début de la réunion.

Les objectifs de l'atelier sur les PDAs sont les suivants:

- S'assurer que les participants repartent avec une compréhension claire de l'importance des PDAs et présenter en substance les conseils du HCR relatifs à l'instauration et la mise en pratique de telles procédures;
- Faciliter le partage d'expériences en matière de détermination de l'apatridie et d'établissement d'un régime juridique interne de protection des personnes apatrides, en donnant la parole à des acteurs étrangers à la région ayant une expérience avérée dans ce domaine;
- Faire ressortir le lien entre les procédures d'asile et les PDAs;
- Arrêter une feuille de route pour l'introduction des PDAs dans les pays concernés.

3 – Méthodologie

La réunion régionale stratégique comprendra quelques présentations en séance plénière, faites par le HCR et des acteurs étatiques d'autres régions ayant une expérience avérée dans le domaine de la législation sur le statut des apatrides et dans la détermination du statut d'apatride tels que l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) etc. La part belle sera donnée aux travaux de groupe. Les présentations permettront aux participants de discuter de leurs expériences avec leurs homologues et interlocuteurs, à l'échelle nationale et régionale. Les travaux de groupe donneront aux participants l'occasion d'élaborer une stratégie de plaidoyer pour chaque pays, en préparation du Segment de haut niveau, ainsi qu'une feuille de route pour l'introduction des PDAs dans des pays qui souhaitent prendre un tel engagement. Dans tous les cas, les deux composantes de la réunion régionale stratégique se veulent hautement interactives et la parole sera amplement donnée aux participants qui devront être convenablement préparés à l'avance.

Les facilitateurs alterneront d'une session à l'autre. Ils présideront chaque session, coordonnant les interventions individuelles tout en organisant les discussions qui y feront suite. Différents modérateurs seront choisis pour les diverses sessions, avec l'objectif d'impliquer au maximum les participants.

4 – Participants

Chaque État Membre de la CEDEAO sera représenté par le point focal apatridie désigné du gouvernement concerné, le point focal HCR en charge de l'apatridie et le responsable de la protection de la Représentation du HCR concernée. 59 personnes assisteront à la session impliquant les Points Focaux et 37 prendront part à l'atelier sur les PDAs.

Première composante: Session de travail annuelle des Points Focaux apatridie

- 15 points focaux gouvernementaux pour l'apatridie;
- 01 Point Focal Apatridie de la CEDEAO;
- 01 haut cadre de la CEDEAO;
- 15 responsables de la protection du HCR au niveau décisionnel (12 responsables de la protection de la région ainsi que les responsables de la protection du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad);
- 12 points focaux HCR en charge de l'apatridie;
- 01 membre de l'Unité HCR Sénégal à Dakar;

- 02 membres du Bureau de Liaison du HCR auprès de la CEDEAO;
- 01 représentant de la CEMAC;
- 04 représentants d'agences 'sœurs' de la famille des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires basés à Abidjan;
- 05 membres de l'Unité Apatridie, RRAO;
- 02 collègues du Siège du HCR (Division de la Protection Internationale et Division de la Résilience et des Solutions/Bureau Régional pour l'Afrique).

Deuxième composante: Atelier sur les PDAs

- 05 responsables des institutions gouvernementales en charge de la Détermination du Statut de Réfugié (Niger, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Nigéria);
- 01 responsable du Ministère de la Justice au Burkina Faso;
- 06 points focaux gouvernementaux pour l'Apatridie (Niger, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Nigéria, Sénégal);
- 06 responsables de la protection du HCR (Niger, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Nigéria, Sénégal);
- 05 points focaux HCR en charge de l'apatridie (Niger, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Nigéria);
- 01 membre de l'Unité HCR Sénégal, RRAO;
- 02 membres du Bureau de Liaison du HCR auprès de la CEDEAO;
- 01 représentant du Ministère de la Justice du Nigéria;
- 02 représentants de la CEDEAO;
- 01 membre de l'Union Interparlementaire;
- 01 membre de l'OFPPRA;
- 05 membres de l'Unité Apatridie, RRAO;
- 01 staff du Siège (Division de la Protection Internationale/Bureau Régional pour l'Afrique).

Les Instructions Administratives détaillées seront élaborées pour distribution aux participants en amont de la réunion. La Représentation Régionale du HCR à Dakar prendra en charge les coûts liés à la participation du personnel non-HCR ainsi que les frais de participation du personnel de l'Unité Apatridie du HCR à Dakar. Les Bureaux HCR couvriront les frais de participation (DSA, transport et *terminal expenses*) de leurs personnels respectifs.

5 - Dates et lieu

La réunion régionale stratégique aura lieu à Abidjan en Côte d'Ivoire du 6 au 10 mai 2019, avec arrivée des participants le 5 mai. La première composante de la réunion régionale stratégique, à savoir la session de travail annuelle des Points Focaux, durera trois jours (les 6, 7 & 8 Mai). La deuxième composante de la réunion régionale stratégique, à savoir l'atelier sur les PDAs, enchaînera ensuite les 9 et 10 Mai. Par conséquent, ceux des participants à la première composante qui ne sont pas concernés par la deuxième composante de la réunion régionale stratégique quitteront Abidjan dès le soir du 8 Mai, les participants à la deuxième composante devant quitter Abidjan dès le soir du 10 Mai. Les personnes ne participant qu'à la deuxième composante sont attendues à Abidjan le 08 Mai.

Dakar, 1 Mai 2019